

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – MAPA de Travaux

- 1- **IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR** : COMMUNE DE PONTCHARRA – 95 Avenue de la gare – BP 49 – 38530 PONTCHARRA – SIRET : 213 803 141 00018.
- 2- **OBJET DU MARCHÉ** : **MAPA 25-TEC-07 SIGNALISATION HORIZONTALE : Travaux de réfection ou de création de marquage routier, en peinture ou en résine sur les voies communales de Pontcharra**
Codes CPV : 45233221-4 Travaux de marquage routier
- 3- **PROCÉDURE** : **Accord-cadre de travaux** en procédure adaptée ouverte selon les articles L 2123-1 ; R 2123-1 et R 2123-5 du Code de la commande publique. Le marché n'est pas alloté car il n'y a pas de prestation distincte.
- 4- **DESIGNATION DU MONTANT DE L'ACCORD-CADRE** : L'accord-cadre à bon de commande mono-attributaire comporte un montant minimum de 50 000 € et un montant maximum HT de 170 000 € pour la durée initiale de 2 ans, et pour la reconduction d'un an un montant minimum de 10 000 € et un montant maximal de 50 000 HT.
- 5- **DURÉE D'EXECUTION DES PRESTATIONS** : Le marché est conclu pour une durée de 3 ans maximum.
- 6- **MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION et PLATEFORME ACHETEUR** : Le dossier est à télécharger sur la Plateforme acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.
- 7- **DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES** : le **6 MARS 2025 à 11h00** au plus tard.
- 8- **JUSTIFICATIFS A PRODUIRE** : Tous les éléments sont précisés dans le règlement de consultation (RC).
- 9- **CRITERES D'ATTRIBUTION** : Les critères qui seront pris en compte pour le classement des offres pour l'ensemble des lots :
Prix des prestations : 60 points + Valeur technique de l'offre : 40 points (Voir les sous-critères dans le RC)
- 10- **DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES** : Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours**.
- 11- **MODALITES DE REMISE DES OFFRES** : Les candidats devront faire parvenir leurs plis en utilisant la transmission par **voie électronique uniquement** via la plateforme acheteur.
- 12- **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES** : Les renseignements complémentaires devront **obligatoirement être demandés via la plateforme**. Les réponses seront apportées de la même façon.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble 2 place de Verdun 38022 Grenoble Cedex 1 / Tél. : 04-76-42-90-00
Fax : 04-76-42-22-69 / Mail : greffe.ta-grenoble@juradm.fr; web : <http://grenoble.tribunal-administratif.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/02/2025